



## Mouvement intra académique 2019 des Psychologues de l'Éducation Nationale EDA

### Qui y participe ?

Tous les PsyEN EDA qui n'ont pas de poste à titre définitif :

- Les PsyEN EDA titulaires ou stagiaires nommés dans l'académie de Rennes suite à la phase inter académique
- Les PsyEN EDA arrivant dans l'académie
- Les PsyEN EDA avec mesure de carte scolaire (fermeture de poste)
- Les PsyEN EDA réintégrant leur poste (après congé de longue durée, fin de mise à disposition).

Tous les PsyEN EDA qui souhaitent changer de poste dans l'académie.

A l'issue du mouvement, tous les titulaires de l'académie auront une affectation à titre définitif.

### Comment participer ?

Consulter le guide du mouvement intra académique des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale rentrée 2019 de l'académie de Rennes.

- Pour ceux qui entrent dans l'académie, en se connectant sur <http://www.education.gouv.fr/iprof-siam> via leur académie actuelle.
- Pour ceux qui sont déjà dans l'académie de Rennes, en se connectant sur <http://www.ac-rennes.fr>, rubrique personnels, puis mobilité des personnels.

### Quand ?

Du 18 mars 12h au 01 avril 14h

### Formulation des vœux :

**Vous pouvez émettre jusqu'à 30 vœux.**

- **Vœu sur un poste précis, par établissement** : Il s'agit de choisir une circonscription, avec cette année la possibilité de choisir une école de rattachement lors de la confirmation d'inscription (le vœu école ne peut pas se faire sur SIAM).

- La commune dans laquelle sont implantés les locaux des IEN ne correspondant pas toujours aux communes dans lesquelles se trouvent les écoles de rattachement.
  - Le vœu d'une circonscription couvre toutes les écoles de rattachement de la circonscription ; le choix de l'école de rattachement se fera sur la confirmation d'inscription.
  - Pour obtenir une autre affectation sur votre circonscription actuelle, il faut formuler un vœu sur cette même circonscription via SIAM, puis ajouter l'école souhaitée sur la confirmation d'inscription.
- **Vœu par commune : Il couvre tous les postes de la commune.**
    - La plupart des communes ne correspondent pas à des circonscriptions.
    - Certaines communes sont le siège de plusieurs circonscriptions (Brest, Lorient, Questembert, Quimper, Rennes, etc.)... Le vœu commune ciblera toutes les postes de la commune.
  - **Vœu par département : Il couvre toutes les circonscriptions du département.**
  - **SPEA : postes à profil particulier :**  
Les conditions sont indiquées sur SIAM

N'hésitez pas à remplir et à nous faire parvenir la fiche de suivi syndical mouvement intra académique 2019 des Psychologues de l'Education Nationale EDA à l'adresse suivante :

**[psyen.rennes@fsu.fr](mailto:psyen.rennes@fsu.fr)**

Cette adresse vous permet de contacter

- vos élues PsyEN EDA et EDO de l'académie de Rennes
- vos sections départementales SNUipp (22, 29, 35, 56)
- votre section académique SNES (Bretagne)

Permanence au SNUipp56 le **mardi après-midi** au **02 97 21 03 41**

Les commissaires paritaires des Psychologues de l'Education Nationale  
SNUipp-FSU SNES-FSU,

Laurie-Anne ALLEMAND  
Solenne OGIER

Delphine GUERIN  
Nathalie PELLETIER

Sylvie LE GOFF  
Estelle QUILLIVIC